PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHALONS-SUR-VESLE

Révision allégée n°1

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Transmission en annexe de la deliberation du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims en date du 26/06/2025.

Révision :
Approuvée le : 18/04/2011

Mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet :
Approuvée le : 16/12/2021

Mises à jour :
Les : 06/04/2017 et 14/06/2021

Révision allégée n°1 :
Projet arrêté le : 30/03/2023
Approuvée le : 26/06/2025

Pour le Président,
La Vice-Présidente,

Nathalie MIRAVETE

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Superficie de la zone : 2538 m^2.Cette zone en 1AU sera urbanisable à la date d'opposabilité du PLU révisé.

Risques et environnement :

La zone est concernée par un aléa moyen retrait et gonflement des argiles. De plus, sa localisation en pied de coteau viticole nécessite une attention particulière lors de l'aménagement de la zone sur la gestion des eaux pluviales et au risque de coulées de boue. Pour ces mêmes raisons, il est demandé que les espaces non construits (au moins 30% de la parcelle) soient laissés en espace perméable permettant l'infiltration des eaux pluviales (accès, espace de stationnement…). Les clôtures en limites séparatives devront permettre le passage de la petite faune.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2025 à 10h02
Référence de l'AR : 051-200067213-20250626-253562A-DE
Publié le 30/06/2025 - Rendu exécutoire le 30/06/2025

Paysage :

Un traitement qualitatif des franches de l'opération est attendu pour assurer la transition avec les milieux agricole ou viticole.

L'implantation des futures constructions principales devra respecter l'implantation majoritairement observée dans la rue à savoir des façades principales parallèles à la voie qui prolonge la rue de la Vielle Voie.